



Responsabilité civile des dirigeants



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Responsabilité des dirigeants



Protéger les dirigeants et
les mandataires sociaux



L'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et mandataires sociaux protège les dirigeants et mandataires sociaux des conséquences pécuniaires de la mise en cause de leur responsabilité personnelle en cas de fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

**PME - PMI - organisation à but non lucratif : association, fédération...
toute activité commerciale hors fabricant de tabac**

En effet, ceux-ci peuvent être tenus personnellement responsables d'une faute de gestion, du non respect des statuts, d'une violation d'une disposition légale ou réglementaire... Devant la multiplication des procédures à l'encontre des dirigeants d'entreprise, il est essentiel pour ces derniers de s'assurer qu'ils bénéficient d'une assurance RC d'une portée suffisamment large et d'un montant adapté.

Un contrat simple à souscrire

Obtenez un tarif en ligne en quelques clics pour les structures ayant un CA jusqu'à 40 millions d'€

Un extranet ergonomique

- o vous disposez d'un extranet intuitif et facile à utiliser au quotidien
- o visualisez le tarif rapidement, ainsi que les différentes formules possibles
- o imprimez les différents documents relatifs au contrat

- o Une procédure de souscription simplifiée sur extranet permettant de prendre en compte des risques complexes
- o La société souscriptrice a comme forme juridique : SCOP / EURL / SARL / SAS / SELARL / SELAFA / SA / SCP ou est une association

Atouts

De nombreux motifs de mise en cause sont garantis par le contrat RC des Dirigeants

- o fautes de gestion, erreurs, omissions, négligences,
- o non respect des statuts
- o violation d'une loi ou d'un règlement, que ces actes soient présumés ou avérés

Définition très large des bénéficiaires

- o dirigeants de droit
- o dirigeants de fait
- o fondateurs
- o employés
- o conjoints
- o concubins
- o partenaires
- o héritiers
- o légataires
- o représentants légaux et ayants cause

Grande amplitude de garanties

Le contrat RC des Dirigeants comprend les garanties suivantes

- o libre choix de l'avocat
- o frais de défense en cas d'enquêtes et poursuites administratives
- o garantie des mandats extérieurs dans les participations
- o automaticité d'intégration des filiales Dirigeants tiers entre eux
- o extension des garanties à la société souscriptrice en cas de faute non séparable
- o garantie couvrant les dirigeants, les mandataires ou les employés en cas de litiges nés de conflits liés aux rapports sociaux
- o frais engagés suite à une atteinte à la réputation
Frais de soutien psychologique
- o frais de soutien en cas de mesure restrictive de propriété
- o extension des garanties aux procédures d'extradition
- o frais de désignation d'un mandataire ad hoc et/ou d'un conciliateur.
- o frais de défense en situation d'urgence* Frais de constitution de caution pénale*
- o frais de défense en cas de réclamation conjointe* frais de comparution*

*société déclarant plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Axeria

27 rue Maurice Flandin - CS 53713 - 69444 Lyon Cedex 03

Tél. 04 27 46 14 00 - www.axeria.fr - axeria@axeria.fr

Axeria iard - SA, au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 - Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75 436 PARIS CEDEX 09